

QUESTIONS OUVRIÈRES

MESURES FISCALES ET MONÉTAIRES VISANT À
COMBATTRE LE CHÔMAGE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. M. Macdonnell: Puis-je poser au ministre des Finances une question dont je lui ai donné avis hier. Peut-il nous dire quelques mots des diverses mesures fiscales et monétaires auxquelles on se propose de recourir,—à ce que le ministre du Travail nous a dit,—pour combattre le chômage?

L'hon. Douglas Abbott (ministre des Finances): J'ai écouté l'honorable député lorsqu'il a posé sa question hier et je ne savais trop s'il s'attendait à une déclaration détaillée de ma part. Quoi qu'il en soit, j'accepte très volontiers de renseigner la Chambre à ce sujet.

Le Gouvernement n'estime pas que la situation actuelle puisse motiver le recours, sur une vaste échelle, à des mesures énergiques contre la déflation. Dans certains domaines, l'activité économique est en ce moment inférieure à ce qu'elle était il y a un an. Mais, dans l'ensemble, l'activité industrielle et économique, au Canada, se maintient encore à un niveau très élevé.

Les fortes influences inflationnistes qui pré-occupaient tant le Gouvernement et tous les honorables députés il y a une couple d'années ont perdu de leur vigueur et, en conséquence, le Gouvernement a cessé d'appliquer les diverses mesures anti-inflationnistes qu'il avait adoptées en 1950 et 1951. Ainsi par exemple, le Gouvernement a supprimé les diverses restrictions visant l'expansion du crédit, tant par les banques que dans le domaine du crédit au consommateur.

La ligne de conduite de la Banque du Canada a consisté à obliger les banques à garder une forte encaisse; il en est résulté un certain fléchissement du taux d'intérêt à l'égard des prêts tant à courte qu'à longue échéance. L'excédent budgétaire du gouvernement fédéral a été pour ainsi dire éliminé; dans l'estimation de nos dépenses pour l'année qui vient, nous avons adopté un programme de travaux publics comportant moins de restrictions. La loi sur l'habitation, qui est actuellement à l'étude, assurera l'acheminement de capitaux plus considérables vers le domaine de la construction de logements.

Voilà quelques mesures que le Gouvernement a prises pour adapter son programme aux conditions actuelles. Si l'activité économique fléchit, le Gouvernement pourra prendre des mesures plus énergiques dans ces domaines et dans d'autres; cependant, je tiens à souligner que mes collègues et moi-même estimons que la situation actuelle ne motive

[M. Fulton.]

pas le recours à des mesures plus énergiques. J'ai pleine confiance que, quand la saison d'hiver qui s'accompagne normalement d'un ralentissement d'activité sera passée, l'activité économique au Canada reprendra vraisemblablement sa marche en avant, à un rythme satisfaisant.

M. Macdonnell: Puis-je poser une autre question. Dois-je supposer que la *Gazette* de ce matin a raison de dire que le ministre envisage comme fâcheuse, et non alarmante, la crise de chômage liée à la saison d'hiver?

M. McIlraith: Blakeley a rarement raison.

L'hon. M. Abbott: Oui, cette nouvelle est tout à fait exacte. Elle émane de la *Presse canadienne*.

M. Knowles: Est-ce que l'opinion du ministre quant à l'exactitude de l'article dépend de celui qui en est l'auteur?

LE CHARBON

SUBVENTIONS—DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

M. E. G. Hansell (Macleod): Permettez-moi de poser au ministre des Mines et des Relevés techniques une question qui s'inspire d'une nouvelle parue il y a quelques semaines dans les journaux et d'après laquelle une commission aurait été chargée d'étudier le rajustement des subventions à l'égard du transport du charbon. Voici ma question. Le ministre peut-il nous faire un exposé du travail accompli par la commission et nous dire à quelle date nous pouvons nous attendre à un rapport intérimaire?

L'hon. George Prudham (ministre des Mines et des Relevés techniques): L'honorable député a eu l'obligeance de m'annoncer son intention de poser cette question. Toute la question des subventions à l'égard du transport-marchandises fait présentement l'objet d'un très minutieux examen. Je n'ai aucun rapport intérimaire à présenter, mais je m'attends de faire un exposé complet de la situation lorsque la Chambre sera saisie de l'examen des crédits de l'Office fédéral du charbon.

POLLUTION DES EAUX

LOI SUR LES PÊCHERIES—MODIFICATION PRÉCONISÉE COMPORTANT UNE NOUVELLE DÉFINITION
DU MOT "POLLUTION"

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Qu'il me soit permis de poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il sait, bien entendu, à quoi je pense. Il y a 86 jours aujourd'hui que la situation demeure la même à Prince-Albert. Le Gou-